



# Ville de Cerny

## Extrait du registre des arrêtés

### Essonne

☰ Rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @mairie@cerny.fr

## ARRÊTÉ N° 2020-I-86– 5.4

### PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS

### À MADAME SYLVIE BARBERI,

### Conseillère municipale

Le Maire de la commune de Cerny,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 modifié,  
VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 30,

Considérant la nécessité, afin de renforcer la communication municipale, de donner délégation à un membre du Conseil municipal,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 7 avril 2020, Madame Sylvie BARBERI, conseillère municipale est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans le domaine de **la communication**. Elle exercera toutes les fonctions inhérentes au suivi des affaires s'y rapportant pour lesquelles elle a, en outre, délégation de signature.

Article 2 : La signature des pièces et actes pour lesquels délégation a été donnée devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 3 : La Directrice générale des services et la Trésorière de la commune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Fait à Cerny, le 7 avril 2020  
Pour Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny



Par suppléance,  
Rémi HEUDE, 1<sup>er</sup> adjoint